

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SICOVAL POUR LE MÉTIER D'AMÉNAGEUR DE ZONES D'ACTIVITÉS

Pour accompagner le développement économique de son territoire, le Sicoval crée des parcs d'activités depuis près de 40 ans. A travers son Agenda 21, notre Communauté d'Agglomération a décidé de poursuivre cette dynamique en inscrivant sa stratégie dans une démarche de développement innovant et responsable.

Afin d'associer le concept de développement durable à l'outil d'accueil économique qu'incarnent les parcs d'activités, il a été choisi de donner les moyens de répondre aux exigences relatives à la mise en place d'un système de management environnemental définies dans la norme ISO 14001 et d'être certifié pour notre métier d'aménageur de parcs d'activités.

Ainsi, pour les entreprises qui s'implanteront sur les parcs d'activités, cette démarche est un outil qui garantit la réalisation de parcs d'activités de haute qualité environnementale et un cadre de vie agréable permettant de se développer durablement.

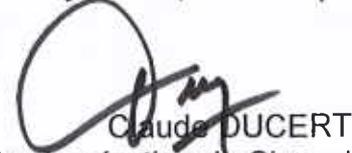
Pour atteindre ces objectifs, sur chaque parc d'activités en création ou en extension, le Sicoval s'engage à définir clairement les enjeux environnementaux du parc et à trouver des solutions techniques pour réduire et maîtriser au maximum les impacts environnementaux et prévenir les pollutions.

Ces engagements portent sur les phases de programmation, de conception, de réalisation des travaux d'aménagement jusqu'à la commercialisation des parcelles. Ils se traduisent au travers de la réalisation des études par des choix de prestataires et des sociétés, ainsi que par un suivi des travaux et de l'accueil des entreprises.

Cette démarche s'inscrit dans un souci de conformité à la législation, à la réglementation et aux autres exigences auxquelles le Sicoval a souscrit. Ainsi, le Sicoval s'engage dans l'amélioration continue de la qualité environnementale de ses parcs d'activités.

Dans ce but, je compte sur toutes les personnes concernées par notre métier d'aménageur, techniciens et élus, pour contribuer activement au bon déroulement de cette démarche qui est bénéfique pour notre communauté d'agglomération et à chacun de nous.

Le 12/11/2014



Claude DUCERT

Président de la Communauté d'Agglomération du Sicoval